Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260519-D_26_111-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-111 – 19 avril 2026

Institutions et vie politique
Désignation de représentants

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
(de la délibération 26-098 à 26-115)
27 (de la délibération 26-116 à la délibération 26-128)
Pouvoirs : 3
(de la délibération 26-098 à 26-115)
2 (de la délibération 26-116 à 26-128)
Votants : 29

Présents : Michèle MOTEL- Audrey GROSHENY - Patrick JUMEL - Laëtitia HAMON Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Julie FAUDET (de la délibération 26-116 à 26-128) - Bruno MARGOTTIN - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE - Joël DESHAYES - Yann JOULAUD - Karl TCHAKOUMEGNI - Jean-Marie RYO – Laura GUESTIN – Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU - Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY - Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU – Elouan RACINEUX - Linda GAULTIER
Excusés : Elena ESTIER-PAILLET - Julie FAUDET (de la délibération 26-098 à 26-115) – Matthieu CHANEL
Pouvoirs : Elena ESTIER-PAILLET à Laëtitia HAMON –Julie FAUDET à Michèle MOTEL (de la délibération 26-098 à 26-115) – Matthieu CHANEL à Anne GADBY
Secrétaire de séance : Elouan RACINEUX

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après avoir été convoqué le treize mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Création des commissions - Modificatif

Par délibération n° 26-072 en date du 7 avril 2026, le Conseil municipal a créé les commissions permanentes suivantes :

1ère commission	:	Urbanisme – Cadre de Vie – Environnement – Agriculture - Eaux
2ème commission	:	Finances – Budgets – Achats publics
3ème commission	:	Petite enfance – Enfance - Affaires scolaires
4ème commission	:	Solidarité– Santé
5ème commission	:	Animations – Associations – Tourisme – Commerces
6ème commission	:	Culture – Jeunesse - Citoyenneté
7ème commission	:	Travaux – Sécurité – Energie

Considérant la création d'un poste de 8ème Adjoint,

Etant entendu l'exposé de Michèle MOTEL,

Il est proposé :
1°) De renommer la commission « Culture – Jeunesse - Citoyenneté » en « Culture – Jeunesse »
2°) De créer une nouvelle commission dont la dénomination proposée est « Communication– Citoyenneté - Evénementiel »

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260519-D_26_111-DE

Nouvelle liste des commissions municipales :

1ère commission	:	Urbanisme – Cadre de Vie – Environnement – Agriculture - Eaux
2ème commission	:	Finances – Budgets – Achats publics
3ème commission	:	Petite enfance – Enfance - Affaires scolaires
4ème commission	:	Solidarité– Santé
5ème commission	:	Animations – Associations – Tourisme – Commerces
6ème commission	:	Culture – Jeunesse
7ème commission	:	Travaux – Sécurité – Energie
8ème commission	:	Communication– Citoyenneté - Evénementiel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

La Maire,

Michèle MOTEL

MAIRIE DE GUICHEN ★ ILLE-ET-VILAINE ★

Le secrétaire de séance,

Elouan RACINEUX

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .